



Délivrance d'une autorisation d'exploiter – changement d'exploitant

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz porte à la connaissance du public que la société « N & J Services Sàrl » et Madame Pollet Hanne, responsable, domiciliée à route du Pavement 44 à 1018 Lausanne lui ont adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle N° 660, plan 9, au lieu-dit « Le Tsampi » Rte des Ecluses 2, 1997 Haute-Nendaz
Enseigne	: « L'Atmosphère »
Prestations	: Mets et / ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	: 10h30 – 24h00
Début de l'activité	: dès la délivrance de l'autorisation d'exploiter
Fin de l'activité	: 30 avril 2022

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 12 décembre 2022.

Haute-Nendaz, le 09 novembre 2021

Sécurité publique